

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	18/09/2020
DATE DE L’AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/10/2020

OBJET :

Echange foncier - Emprises de parcelles - Avenue E.Didier

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Evelyne COLONNA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Commune a réalisé depuis plusieurs années le trottoir de la Contre-Allée carrossable, piétonne et cyclable de l'Avenue E. Didier au droit des établissements "MONDECOR".

Dans ce cadre, des négociations ont été menées avec la SCI "GAPONORD", représentée par Monsieur DERBEZ son gérant, propriétaire de la parcelle cadastrée Section AR Numéro 269.

En effet, pour la réalisation du projet, il était nécessaire que la Commune de GAP obtienne la maîtrise foncière d'une superficie totale approximative de 90 m².

Pour ce faire, il a été convenu que la Commune de GAP et la SCI "GAPONORD" procèdent à un échange foncier aux caractéristiques suivantes :

- Cession, à titre d'échange, par la Commune au profit de la SCI "GAPONORD", d'une emprise d'environ 3 m², à prélever sur la parcelle communale cadastrée Section AP Numéro 304 ;
- Cession, à titre de contre-échange par la SCI "GAPONORD" au profit de la Commune de GAP, d'une emprise foncière totale d'environ 90 m² à prélever sur la parcelle cadastrée Section AR Numéro 269 ;
- Cet échange a été convenu à charge pour la Commune :
 - de supporter exclusivement les frais d'établissement des différents documents géométriques nécessaires à la détermination des emprises exactes ainsi que de la superficie totale exacte nécessaire à la réalisation du projet ;
 - de supporter la fourniture et la pose d'une clôture en bordure de la nouvelle limite entre les parcelles AR 269 et AP 304 du fait des emprises échangées.

Le Service des domaines consulté a rendu un avis en date du 11/08/2020. Malgré l'écart de valeur des biens échangés, le présent échange a été convenu sans soulever de part ni d'autre, en considération des charges imposées à la Commune et exposées ci-dessus.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Energétique, des Finances réunies respectivement les 15 et 16 Septembre 2020 :

- **Article 1 : d'approuver :**
 - la cession, à titre d'échange, d'une emprise d'une superficie d'environ 3 m² à prélever sur la parcelle actuellement cadastrée Section AP Numéro 304 ;
 - l'acquisition, à titre de contre-échange de deux emprises pour une superficie totale d'environ 90 m² à prendre sur la parcelle actuellement cadastrée Section AR Numéros 269 pour la régularisation de l'emprise de la contre-allée carrossable, cyclable

de l'Avenue E.Didier ; ainsi que la prise en charge des frais de géomètre, ainsi que la fourniture et la pose d'une clôture ;

- Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à cet échange qui sera pris en la forme authentique.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

- SANS PARTICIPATION : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

La conseillère municipale Déléguée



Evelyne COLONNA

Transmis en Préfecture le : 05 OCT. 2020

Affiché ou publié le : 05 OCT. 2020

Echange foncier - Emprises de parcelles - Avenue E. Didier



